

APPEL À PROJET 2023-2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENS



Dossier à déposer pour le 15 octobre 2023



POURQUOI UN CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENS ?



L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ

L'apprentissage de la citoyenneté fait partie intégrante des missions de l'école, qui prend en charge l'éducation aux valeurs de la démocratie et de la République.

Le Département souhaite y contribuer en organisant un « **CONSEIL DES COLLÉGIENS** ».

Il s'agit de donner aux jeunes un outil pour :

- Permettre d'être acteurs, actrices de la vie locale avant même d'être majeur,
- Mieux comprendre la démocratie, mieux comprendre les institutions,
- Développer les notions de respect, de bien commun, d'intérêt général,
- Apprendre le consensus, la négociation, la concertation, la décision.



DONNER LA PAROLE AUX JEUNES

Impliquer les collégiens et collégiennes dans les actions du Département :

- Expérimenter la vie d'élus et d'élus,
- Permettre de s'exprimer, débattre, argumenter, de partager une expérience,
- Insuffler dynamisme et créativité.

DES JEUNES ÉLUS QUI REPRÉSENTERONT LES COLLÉGIENS ET COLLÉGIENNES

En tant que membres du Conseil départemental des collégiens, les classes participantes seront les représentantes des élèves de leur établissement mais auront également un rôle de relais. L'objectif de ce dispositif est en effet, d'éclairer la jeunesse sur les missions dévolues au Département et d'expliquer le rôle d'un conseiller départemental.



COMMENT FAIRE PARTIE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENS ?

- > UNE ANNÉE SCOLAIRE – UNE CLASSE PAR CANTON
- > UN BINÔME PARITAIRE DANS CHAQUE CLASSE
- > UNE THÉMATIQUE
- > UN ACCOMPAGNEMENT PAR LE DÉPARTEMENT
- > UN RAPPORT ET UNE DÉLIBÉRATION
- > UNE CLASSE LAURÉATE

QUELLES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ?

Chaque année, suite à un appel à projets, **27 CLASSES (NIVEAU 5^E OU 4^E) DE 27 COLLÈGES REPRÉSENTANT LES 27 CANTONS COSTARMORICAINS**

seront retenues pour participer au Conseil départemental des collégiens.

Chaque classe devra élaborer un projet dont la thématique sera, chaque année, définie, pour ensuite le déposer sous forme d'une proposition.

Au sein de chaque classe participante, un binôme paritaire fille/garçon sera désigné selon des modalités décidées collégialement par la classe.

Dans chaque classe, un enseignant sera référent avec la possibilité de travailler en transversalité des matières. Chaque organisation interne sera laissée à l'appréciation, à l'expertise de l'établissement. Le projet retenu devra être celui des élèves, porté par eux.

Chaque binôme représentera sa classe, le projet mené. **UN JURY RETIENDRA 4 PROPOSITIONS PARMIS LES 27 DÉPOSÉES.**

Elles devront être en adéquation avec la thématique présentée, être réalisables et correspondre à une production réelle des enfants, respectant leur raisonnement et leur expression.

Ces 4 propositions seront :

- portées à la connaissance de l'ensemble des classes participantes,
- ensuite présentées, aux 27 binômes, dans l'hémicycle, au cours d'un débat animé par le Président du Conseil départemental.

Une proposition sera collectivement désignée comme la meilleure par le Conseil des collégiens.

Cette proposition sera présentée par la classe lauréate, lors de la session de juin, à l'Assemblée départementale.

QUELLE EST LA PROPOSITION À TRAVAILLER PAR LES CLASSES ?

Une thématique à enjeux retenue chaque année en lien avec les compétences départementales et les programmes pédagogiques.

LA THÉMATIQUE 2023

**BIEN VIVRE
DANS LE DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR
À L'HORIZON 2050**



Ce sont les collégiens et collégiennes qui vivront les transitions et les changements du XXI^e siècle.

Que seront les Côtes d'Armor en 2050 ?

Comment y vivrons-nous ?

Comment y vivrez-vous ?

Comment ce territoire sera-t-il aménagé, comment sera-t-il gouverné ?

Comment le fonctionnement et l'organisation du territoire auront évolué face aux changements que l'on peut imaginer aujourd'hui ?

ALORS !

**ÉGALITÉ, SOLIDARITÉ,
ENVIRONNEMENT, CITOYENNETÉ,...**

**CÔTES D'ARMOR 2050 ;
QUE PEUT-ON FAIRE ENSEMBLE ?**

QUE DEVRA PRÉSENTER LA CLASSE ?

- > FORMALISATION DE LA PROPOSITION, PAR ÉCRIT,
 - > SOUS LE FORMAT INSTITUTIONNEL
 - > RÉDIGÉE PAR LES ÉLÈVES

- Un rapport synthétique (*un recto-verso maximum*) présentant le contexte, les motifs, l'intérêt de la ou des propositions émises.
- Une délibération de 4 articles maximum.

POUR LA DÉSIGNATION DU PROJET LAURÉAT

- > UN TRAVAIL ORAL

- Les binômes représentant les propositions non retenues, expliqueront en session la décision de leur classe respective.
- Une présentation en session départementale du projet par la classe lauréate.

LES ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

- Fourniture d'une mallette pédagogique permettant d'appréhender la politique départementale, le thème retenu mais également ce que sont un rapport et une délibération.
- Accueil au Conseil départemental des 27 classes participantes.
- Accompagnement de la classe par l' élu ou l' élue du canton de rattachement du Collège.
- Accompagnement, le cas échéant, par les services départementaux, pour la formalisation, l'apport d'expertise dans un domaine particulier.
- Un budget fléché pour aide à la concrétisation de la proposition retenue.

LE CALENDRIER

Juin

diffusion de l'appel à projet

15 octobre

retour du dossier de candidature joint

Mi-novembre

désignation d'une classe par canton sur la base des dossiers de candidature reçus. Au sein de chaque classe retenue, un binôme, constitué d'un garçon et d'une fille, sera désigné pour siéger au Conseil des collégiens.

Mi-mars

si classe retenue : date limite de réception des projets au Département (dossier complet : délibération synthétique et délibération 4 articles max.)

Fin mars

sélection par un jury des 4 projets lauréats

Avril/mai

sélection progressive et démocratique du projet lauréat. Un travail en classe sera effectué sur les 4 projets pour retenir le lauréat. Les binômes expliqueront ensuite en session la décision de leur classe respective.

Juin

présentation en session du projet lauréat par la classe

